

DIRECTION GENERALE

Département Inspection Contrôle

Affaire suivie par : ##### #####

Et : ##### #####

EHPAD St Vincent de Paul
20 Avenue Guy Bouriat
72530 YVRE L'EVEQUE

Monsieur #####, directeur.

ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr

Réf. : M2022_00909

Nantes, le mercredi 25 janvier 2023

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que vous avez formulées, dans le cadre de la procédure contradictoire, relatives au rapport initial de contrôle et aux demandes de mesures correctives envisagées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, le **rappor final de contrôle** assorti des demandes de mesures correctives définitives. Les délais de mise en œuvre de ces mesures commenceront à courir à compter de la date de réception du présent document.

Enfin, je vous demande de transmettre dans un délai d'un an l'état final de réalisation des demandes de mesures correctives auprès du Département Inspection Contrôle (ars-pdl-pcehpad@ars.sante.fr) en vue de l'organisation du suivi de cette inspection.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

P/ Le Directeur Général par intérim,
Le Conseiller auprès de la Direction Générale

#####

Contrôle sur pièces le 13/10/2022			
Nom de l'EHPAD	EHPAD St VINCENT DE PAUL		
Nom de l'organisme gestionnaire	ACIS-France		
Numéro FINESS géographique	720008135		
Numéro FINESS juridique	590035762		
Commune	YVRE L EVEQUE		
Statut juridique	Association Loi 1901 non reconnue d'utilité publique		
Capacité de l'établissement - Article L 313-22 du CASF		Autorisée	installée
Capacité Totale		80	77
	HP	68	67
	HT		
	PASA		
	UPAD	12	10
	UHR		
PMP Validé	754		
GMP Validé	188		
Demandes de mesures correctives envisagées - Rapport initial			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	4	2	6
Nombre de recommandations	13	22	35
Demandes de mesures correctives retenues - Rapport final			
	Priorité 1	Priorité 2	Total
Nombre de prescriptions	3	2	6
Nombre de recommandations	9	20	29

Instruction du rapport de contrôle : ##### ##### Chargée de contrôle/Personne qualifiée

Signature du rapport de contrôle : ##### ##### - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

TABLEAU DES DEMANDES DE MESURES CORRECTIVES

N° de question	Demandes de mesures correctives	Prescription		Recommandation		Injonction	échéance (dès réception, 6 mois, 1 an)	Réponse EHPAD contradictoire	Réponse ARS	Mesures correctives retenues
		Priorité niveau 1	Priorité niveau 2	Priorité niveau 1	Priorité niveau 2					
1 - GOUVERNANCE										
1.4	Engager le directeur dans un parcours de formation afin d'obtenir le niveau de qualification requis (article D 312-176-6 du CASF) dans les délais réglementaires (30/04/2025).	1				dès réception du présent rapport	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en rappelant l'évolution du cadre réglementaire. La direction générale prend acte de la formation à suivre en vue de la mise en conformité avec la réglementation. Les observations sont formulées en vue de solliciter une réévaluation des seuils définis par le décret 2007	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue
1.7	Pendant les périodes d'absence du directeur, élaborer et publier par note de service les modalités de l'intérim de la direction.			2		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.10	Formaliser un projet de service spécifique à l'UPAD.			1		7 mois/1 an	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.13	Structurer les temps d'échange des professionnels et les formaliser (comptes rendus, planning prévisionnel...)			2		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.16	Proposer aux professionnels une prestation d'analyse de la pratique par un psychologue extérieur à l'établissement.			2		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.25	Formaliser un protocole de prévention, de signalement et de traitement des situations de maltraitance et organiser son appropriation par le personnel.			1		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.26	Mettre en place une procédure écrite de signalement et de traitement des événements indésirables et s'assurer de son appropriation par le personnel.			1		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.28	Organiser une traçabilité et une analyse des EI incluant des RETEX			2		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.29	Prévoir un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations écrites et orales des usagers et des familles.			2		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
1.32	Elaborer le rapport d'activité en y intégrant des éléments sur l'état d'avancement sur la démarche qualité (Art. D 312-203 §1 du CASF).		2			1 an	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en transmettant le PACQ.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, le PACQ ne constitue pas le rapport annuel d'activité annexé à l'ERRD. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.		Mesure maintenue
1.33	Réaliser des enquêtes de satisfaction globales, au moins tous les deux ans, y compris auprès des familles.			2		1 an	Aucun élément transmis			Mesure maintenue
2 - RESSOURCES HUMAINES										
2.1	Elaborer une procédure relative aux modalités d'accompagnement des nouveaux salariés et des stagiaires			2		6 mois	Aucun élément transmis			Mesure maintenue

2.2	Mettre en place un dispositif d'accompagnement des nouveaux agents organisant plusieurs jours de doublure (tuilage).				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
2.15	Structurer un plan pluriannuel de formation				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
2.16	Poursuivre les actions de formation portant sur la bientraitance (cible : destinée à tout le personnel.)				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
2.17	Mettre en place un plan de formation pluriannuel intégrant la poursuite des formations sur les troubles psycho-comportementaux à destination prioritairement des agents relevant du soin				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue

3 - ADMISSION ET ACCOMPAGNEMENT

3.2	Veiller à l'organisation d'une visite de la personne à son domicile ou dans l'établissement de santé où elle est hospitalisée.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.5	Formaliser et réaliser une évaluation gériatrique standardisée lors de l'admission du résident, de façon pluridisciplinaire en vue du repérage des risques de perte d'autonomie et de l'élaboration du projet de soins du résident (procédure EGS à formaliser)- art D 312-158 du CASF.	1					6 mois	L'établissement a fourni des éléments complémentaires indiquant une saisie des éléments sous le logiciel netsoin.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, la justification de la réalisation des évaluations n'est pas établie. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.6	Réaliser une évaluation standardisée des risques psychologiques au décours de l'admission (tests neuropsychologiques).			1			6 mois	L'établissement a fourni des éléments complémentaires indiquant une saisie des éléments sous le logiciel netsoin.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, la proportion de résidents ayant eu une évaluation standardisée n'est pas justifiée. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.7	Réaliser une évaluation standardisée des risques de chute, au décours de l'admission			1			6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.8	Réaliser une évaluation standardisée des risques bucco-dentaires ,au décours de l'admission .			1			6 mois	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en indiquant la sollicitation d'un bilan bucco-dentaire au préalable ou dans les meilleurs délais suivant l'admission sans précision du nombre de résidents en bénéficiant.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins, la proportion de résidents ayant bénéficié d'une évaluation bucco-dentaire n'est pas établie. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.9	Préciser dans le règlement de fonctionnement les modalités d'accès au dossier administratif et médical.			2			6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.11	Formaliser des projets personnalisés pour la totalité des résidents (L.311-3,7° du CASF)	1					6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.12	Formaliser une procédure d'élaboration des projets personnalisés.			2			6 mois	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en précisant que la procédure sera établie en 2023	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.13	Formaliser un avenant annuel au contrat de séjour reprenant les principaux objectifs du projet personnalisé.		2				1 an	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en précisant que la procédure sera établie en 2023	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.14	Formaliser une procédure d'élaboration des plans de soins.			2			6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue

3.15	Formaliser des plans de change.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.16	Proposer une douche ou un bain au moins une fois par semaine pour l'ensemble des résidents.			1			dès réception du présent rapport	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en précisant que le contexte GRH peut influer sur la fréquence hebdomadaire des douches	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.18	Elaborer le projet d'animation et formaliser le suivi des activités.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.19	Proposer d'avantage d'animations aux résidents le matin et le weekend.				2		6 mois	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.20	Promouvoir l'implication de bénévoles dans la vie de l'établissement (animations).				2		dès réception du présent rapport	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en précisant une prise de contact avec France Bénévolat	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.21	Mettre en place une commission animations ouverte à tous les résidents souhaitant y participer.				2		1 an	Aucun élément transmis		Mesure maintenue
3.25	Mettre en place des mesures correctives pour réduire le délai de jeûne.			1			6 mois	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en précisant qu'une nouvelle organisation du travail est mise en place pour une meilleure gestion du temps entre le dîner, le petit déjeuner et le dîner	Il est pris acte des précisions apportées. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue
3.26	Proposer aux résidents une collation nocturne			1			dès réception du présent rapport	L'établissement a fourni des éléments complémentaires en certifiant que des collations sont proposées aux résidents mais sans fournir d'indications concernant le pourcentage de résidents en bénéficiant, à la date du contrôle.	Il est pris acte des précisions apportées. Néanmoins la proportion des résidents concernés n'est pas établie. Il est proposé de maintenir la demande de mesure corrective en l'attente de sa réalisation effective.	Mesure maintenue